

### À NOTER

Les sols chauffants ou planchers réversibles nécessitent quelques précautions particulières.

Assurez-vous tout d'abord de la compatibilité de votre parquet sur ce support auprès de votre revendeur. Nous déconseillons l'utilisation des essences jatoba, hêtre et érable sur ces types de support.

La résistance thermique des revêtements de sol, y compris leur éventuelle couche de désolidarisation associée (sous couche acoustique par exemple) ne doit pas dépasser 0,15 m<sup>2</sup>.K/W.

Dans les conditions de base, la température de surface des sols finis ne peut dépasser 28°C.

### PLANCHER RAYONNANT HYDRAULIQUE

L'ensemble des dispositions du DTU 65.14 « Exécution de planchers chauffants à eau chaude » devront être respectées.

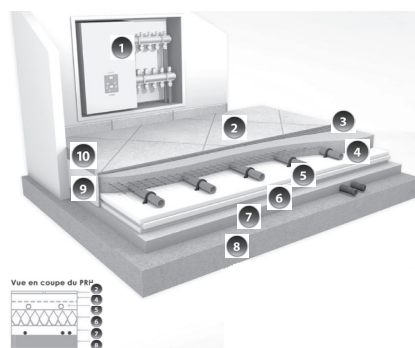
Ce type de support permet une pose flottante avec interposition d'une sous-couche.

#### Conditions principales de pose :

- L'enrobage est réalisé avec un béton adapté bénéficiant dans tous les cas, d'une conductivité thermique minimale de 1,2W/m.K. Celui-ci peut éventuellement être associé à une couche désolidarisée dans le cas de planchers chauffants de type C.
- La température maximale de l'eau ne doit pas dépasser 40°C.
- Une régulation doit être mise en place, tout particulièrement lors de la première mise en chauffe mais également pendant sa vie en œuvre, pour éviter de dépasser cette température.

#### Mise en œuvre :

- Le séchage naturel du support doit être complété par un préchauffage pendant au moins trois semaines avant la pose quelle que soit la saison. Pour une première mise en chauffe, une température comprise entre 20°C et 25°C doit être maintenue.
- Avant la mise en œuvre du revêtement, le chauffage doit être interrompu de deux à sept jours suivant le cas.
- Remettre le chauffage une semaine après la pose en augmentant progressivement la puissance par tranche journalière de 5°C jusqu'à la bonne température.
- Dans le cas d'un collage en plein, utilisez impérativement une colle MS Polymère (ex: Presto PM) pour la mise en œuvre du parquet en ayant respecté au préalable les conditions citées ci-dessus. Il est à noter que ce type de pose confère un confort acoustique lorsqu'il est utilisé dans les maisons individuelles.



- |   |   |
|---|---|
| 1 - Collecteur                            | 6 - Isolant                                 |
| 2 - Revêtement de sol                     | 7 - Ravoilage si nécessaire                 |
| 3 - Flottant avec sous-couche<br>ou collé | 8 - Dalle porteuse                          |
| 4 - Chape flottante                       | 9 - Bande de rive avec jupe<br>d'étanchéité |
| 5 - Tube PER                              | 10 - Plinthe                                |

### PLANCHER RAYONNANT ÉLECTRIQUE

Les planchers chauffants avec câbles électriques enrobés dans le béton doivent être conforme à la norme NF C 32-330 et installé selon la norme NF P 52-302 (anciennement DTU 65-7).

Les planchers rayonnants électriques, constitués d'un câble chauffant et recouverts par un ouvrage de recouvrement de type chape ou dalle, doivent respecter les préconisations du CPT Plancher Rayonnant Electrique (CSTB 3606).  
Ce type de support permet une pose flottante avec interposition d'une sous-couche.

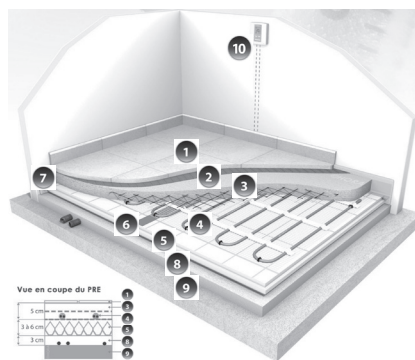
L'utilisation de tapis et meuble bas est déconseillée car ceux-ci risquent de limiter fortement les performances du système.

#### Conditions principales de pose :

- L'épaisseur de la couche d'enrobage au-dessus des éléments chauffants (épaisseur de recouvrement) doit être comprise entre 5 et 6 cm.
- Une régulation doit être mise en place, tout particulièrement lors de la première mise en chauffe mais également pendant sa vie en œuvre, pour éviter des montées en température trop rapides.

#### Mise en œuvre :

- La première mise en température des planchers rayonnants électriques doit être faite par l'installateur de chauffage électrique.
- Le préchauffage ne peut commencer que trois semaines après la réalisation de l'ouvrage de recouvrement, et avant mise en œuvre des revêtements de sol collés ou flottants. La première journée de chauffe ne peut excéder deux heures, puis les périodes de chauffe peuvent être allongées d'au plus une heure par jour jusqu'aux limites imposées par le fonctionnement de la régulation. Ce programme est défini au préalable en accord avec le maître d'œuvre.
- Interrompre le chauffage 48 heures avant la pose.
- Remettre le chauffage une semaine après la pose en augmentant progressivement la puissance par tranche journalière de 5°C jusqu'à la bonne température.
- Dans le cas d'un collage en plein, utilisez IMPÉRATIVEMENT une colle MS Polymère (ex : Presto PM) pour la mise en œuvre du parquet en ayant respecté au préalable les conditions citées ci-dessus. Il est à noter que ce type de pose confère un confort acoustique lorsqu'il est utilisé dans les maisons individuelles.



- |   |  |
|---|--|
| 1 - Revêtement de sol                     | 6 - Adhésif                                    |
| 2 - Flottant avec sous-couche<br>ou collé | 7 - Bande de rive                              |
| 3 - Chape flottante                       | 8 - Ravoilage si nécessaire                    |
| 4 - Câble chauffant                       | 9 - Dalle porteuse                             |
| 5 - Isolant                               | 10 - Régulation de la<br>pièce avec thermostat |